

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,  
Vu les travaux de rénovation de la Rue Anatole France par l'entreprise LEROY TP,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement et la circulation seront interdits du pont jusqu'au carrefour avec la Rue Broncqart du **Mercredi 16 Août 2023 au Lundi 4 Septembre 2023**.

**Article 2** : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisé par le demandeur.

**Article 3** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LEROY TP,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 10 Juillet 2023

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**



Acte rendu exécutoire

le **11** 1 JUIL. 2023